



cpnef : sv

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

Bilan d'activité 2019 & Programme 2020

SOMMAIRE

Synthèse	p.2
Missions	p.8
Actions	p.9
Axe 1 : Connaissance de l'emploi et promotion des métiers	p.9
Fiche 1 : Etudes et statistiques	
Fiche 2 : Métiers émergents et en évolution	
Axe 2 : Sécurisation des parcours et structuration	p.12
Fiche 3 : Accords EDEC	
Fiche 4 : Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants	
Axe 3 : Développement des compétences et besoins en formation professionnelle	p.15
Fiche 5 : Orientations et priorités de formation	
Fiche 6 : Formation en alternance	
Fiche 7 : Formation des artistes interprètes	
Axe 4 : Développement de l'offre de formation professionnelle	p.20
Fiche 8 : Les CQP (Certificats de qualification professionnelle) : Rigger - Electricien	
Fiche 9 : Les CCP (Certificats de compétences professionnelles) : prévention des risques	
Fiche 10 : Formation dans le domaine de la sûreté	
Fiche 11 : Formation dans le domaine de la sécurité / Licence 1 ^{er} cat.	
Fiche 12 : Formations certifiantes interbranches	
Fiche 13 : Avis et expertise sur l'opportunité des formations	
Ressources et communication	p.29
Instances et participations	p. 30
Fonctionnement	p.32
Liste des sigles	p.35

Synthèse des actions

Axe 1 : Connaissance de l'emploi et promotion des métiers

Recrutement d'un chargé d'études pour renforcer ces travaux

Etudes et statistiques	
2019	2020
<p>Tableau de bord statistique Publication des données emploi 2017, source Audiens</p> <ul style="list-style-type: none">• Nouvelle maquette recentrée sur les 3 branches professionnelles• Actualisation annuelle des indicateurs• Ajout d'une partie sur les métiers <p>Travaux internes de la CPNEF-SV en partenariat avec Audiens</p>	<p>Etudes d'impact de la crise sanitaire sur l'activité et l'emploi Recueil et consolidation d'indicateurs sectoriels, chiffrages divers Travaux internes de la CPNEF-SV en partenariat avec les organisations, Audiens,...</p> <p>Portraits statistiques Publication de chiffres clés sur divers thématiques à partir de données préexistantes N°1 : Femmes / Hommes</p> <p>Tableau de bord statistique Publication des données emploi 2018 ou 2019, source Audiens Actualisation annuelle des indicateurs et enrichissements Travaux internes de la CPNEF-SV en partenariat avec Audiens</p>
Métiers émergents et en évolution	
2019	2020
<p>Sur sollicitation de France compétences, demande de reconnaissance de métiers émergents, afin de faciliter leur enregistrement au RNCP.</p> <p>Dépôt de 2 dossiers concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Directeur de la sûreté• Technicien vidéo	<p>Dépôt de nouvelles demandes éventuelles concernant les métiers émergents ou en évolution Travaux internes de la CPNEF-SV</p>
Travaux internes de la CPNEF-SV	

Nouvelle procédure de France compétences mobilisant la CPNEF-SV

Axe 2 : Sécurisation des parcours et structuration

Accords d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)	
2019	2020
<p>Suivi des accords EDEC nationaux intégrant le spectacle vivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accord EDEC culture, création et communication.• Accord EDEC des activités liées au loisir.	<p>Poursuite du suivi des accords EDEC nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accord EDEC culture, création et communication.• Accord EDEC des activités liées au loisir. <p>Préparation d'un nouvel accord EDEC national : Accord EDEC grands événements / Jeux olympiques et paralympiques</p>
<p>Exemples d'actions en cours : appuis-conseils aux entreprises RH et transition numérique, RSE et QVT, cybersécurité, sûreté, égalité femmes/hommes, handicap, création de formations, plateforme d'appui à la certification, etc.</p> <p>Co-pilotage de la CPNEF-SV avec l'ensemble des partenaires : Ministères (DGEFP, MCC-DGCA, Tourisme...), Afdas, et les CPNEF et OPCO des branches concernées</p>	
Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants	
2019	2020
<p>Dans le cadre de la réforme de la procédure de demande de Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants : Démarrage des travaux visant à constituer les 2 répertoires de formations et/ou de compétences prévus à l'article 3°R7122-3 du décret 2019-1004</p>	<p>Répertoire n°1, des formations et compétences pour les 3 catégories de licences : constitution et diffusion Travaux de la CPNEF-SV en partenariat avec le MCC-DGCA</p> <p>Répertoire n°2, des formations à la sécurité pour la Licence de 1^{ère} catégorie : pilotage d'une action d'ingénierie, cf axe 4</p>

Nouvelle mission de la CPNEF-SV suite au décret 2019-1004

Axe 3 : Développement des compétences et besoins en formation

Le cœur de mission de la CPNEF-SV
à renforcer en concertation avec
les travaux des instances paritaires de l'Afdas

Besoins en compétences et en formation

2019

Identification des besoins

Pour les artistes interprètes, les techniciens et les personnels administratifs.

Travaux internes de la CPNEF-SV

2020

Poursuite du repérage, en prenant appui sur les travaux de l'axe 1

Nouvelle mission de la CPNEF-SV
suite à la réforme de la formation 2018

Formation en alternance

2019

Apprentissage

Sur sollicitation de France compétences, définition des niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques des formations ouvertes en apprentissage : 38 diplômes et titres examinés

Travaux internes de la CPNEF-SV en partenariat avec l'Afdas

2020

Apprentissage

Nouvelle vague de définition des niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques : une quarantaine de diplômes et titres à examiner

ProA (actions de reconversion ou de promotion par l'alternance)

Recommandations

Formation des artistes interprètes

2019

Groupe de travail « besoins en formation des artistes »

Pilotage d'une action d'ingénierie dans le domaine des interventions artistiques et de l'action culturelle : approfondir la connaissance de ces activités et proposer des contenus de formation correspondants.

Remise du rapport d'étape.

Travaux externes confiés au consultant Co&Sens, réalisés dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications en partenariat avec l'Afdas,

Travaux suspendus dans l'attente de décisions des organisations concernant le référencement de ces activités dans la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

2020

Groupe de travail « besoins en formation des artistes » :

- Sur décision des partenaires sociaux, relance éventuelle des travaux d'ingénierie dans le domaine des interventions artistiques et de l'action culturelle

Travaux externes

- Autres travaux et réflexions : développement de l'apprentissage, formation des tuteurs et des jurys, etc.

Travaux internes de la CPNEF-SV

Axe 4 : Développement de l'offre de formation professionnelle

CQP : les certifications de la CPNEF-SV

CQP (Certificats de qualification professionnelle)

2019	2020
<p>Délivrance et gestion de nos 2 CQP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CQP Accrocheur-Rigger : 21 CQP délivrés en 2019, soit 136 au total depuis sa création en 2014. • CQP Electricien du spectacle : 4 CQP délivrés et 2 CQP partiels en 2019 (1^{ère} année de mise en œuvre) • Demande d'attribution de niveaux auprès de France compétences pour les 2 CQP <p>Actualisation du contenu du CQP Accrocheur-Rigger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des référentiels d'activités, de compétences et de certification • Découpage en 3 parties (blocs de compétences) • Réécriture de l'ensemble des documents encadrant la mise en œuvre par la formation et par la VAE (guide, grilles, dossiers...) soit 16 documents • Réalisation de l'enquête d'insertion professionnelle des personnes ayant obtenu le CQP (n=136), exploitation et diffusion des résultats • Actualisation de l'intranet accessible aux organismes de formation <p style="text-align: right;">Travaux internes de la CPNEF-SV</p>	<p>Poursuite de la délivrance et gestion de nos 2 CQP</p> <p>Enregistrement du CQP Accrocheur-Rigger au RNCP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la demande auprès de France compétences

Nos CCP (certificats de compétences professionnelles)

2019	2020
<p>Suivi opérationnel et délivrance des CCP</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCP gestion sonore dans le spectacle, les manifestations culturelles et événementielles : 171 CCP délivrés, soit 1 325 au total depuis sa création en 2011. • CCP aux fondamentaux à la prévention des risques : 155 CCP délivrés, soit 572 au total depuis sa création en 2013. <p>Travaux internes de la CPNEF-SV</p>	<p>Poursuite du suivi opérationnel et délivrance des CCP Travaux internes de la CPNEF-SV</p> <p>Actualisation du CCP gestion sonore</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification des référentiels de compétences, de certification et de formation • Enregistrement au Répertoire spécifique de France compétences <p>Travaux externes : ingénierie à confier à un prestataire sur appel à propositions, dans le cadre de l'EDEC des activités liées au tourisme, en partenariat avec la DGEFP, l'Afdas, AGI-SON et les CPNEF des branches mobilisées (Loisirs, Casinos, Hôtellerie de plein air...)</p>

Formation dans le domaine de la sûreté

2019

Création d'une gamme de formations dans le domaine de la sûreté :

- Préparation des travaux, lancement de l'appel à propositions et sélection des consultants
- Pilotage des travaux d'étude et d'ingénierie menés par les consultants

2020

Poursuite des travaux engagés :

- Etude sur les besoins en compétences et formations des branches
- Création d'un CQP interbranches de « directeur de la sûreté »
- Création des formations pour les autres publics : direction de structure, direction technique, sensibilisation tous publics

Travaux externes interbranches, menés dans le cadre de l'EDEC des activités liées au tourisme par les consultants La Filière 3SA Conseil
Pilotage par la CPNEF-SV en partenariat avec les Ministères (DGEFP, Intérieur), l'Afdas et les autres CPNEF mobilisées

Formation dans le domaine de la sécurité

2019

Constitution du répertoire des formations à la sécurité pour les Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants exploitants de lieux (1ère catégorie).

- Elaboration et diffusion d'un répertoire à titre transitoire
 - Décision de créer une formation certifiante à la sécurité à enregistrer au Répertoire spécifique de France compétences
- Préparation des travaux d'ingénierie et sélection d'un consultant : La Filière CFPTS.

Travaux internes et externes

2020

Poursuite de la constitution du répertoire des formations à la sécurité pour les Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants exploitants de lieux (1ère catégorie).

- Pilotage de l'action d'ingénierie visant à créer une formation certifiante à la sécurité à enregistrer au Répertoire spécifique de France compétences
- Ajustement du répertoire en conséquence

Action pilotée par la CPNEF-SV et confiée à la Filière CFPTS

Nouvelle mission suite au décret
2019-1004 du 27/09/2019

Formations certifiantes interbranches

2019

Identifications des besoins et consultation des partenaires

2020

La CPNEF-SV propose la création d'un organisme certificateurs interbranches
Réalisation d'une étude de faisabilité par un prestataire

Proposition de création d'une nouvelle formation certifiante interbranche :
encadrement d'une équipe technique ». Réalisation d'une action d'ingénierie

Travaux interbranches menés dans le cadre d'un accord EDEC. Copilotage de la CPNEF-SV en partenariat avec les autres branches mobilisées et l'Afdas.

Avis et expertises

2019

Sollicitations des organismes de formation et de CFA

Une dizaine d'échanges sur leurs projets de création de formations et/ou de certifications.

2020

Sollicitations des organismes de formation et CFA,

Poursuite des échanges

Sollicitations de France compétences

Transmission d'avis sur les demandes d'enregistrement au RNCP et au RS

Production de ressources

Fiche sur le rôle des jurys dans les formations artistiques

Travaux internes de la CPNEF-SV

Missions

Rappel

Dans un accord national interprofessionnel¹, les partenaires sociaux ont réaffirmé que les Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) ont pour mission générale de : « *définir des axes prioritaires en matière de formation professionnelle, d'alternance et de certifications professionnelles correspondant aux besoins en emplois et compétences, et d'orienter les moyens mis en œuvre pour leur développement* »

Dans le spectacle vivant

La CPNEF-SV, une institution nationale d'intérêt général qui agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant.

En matière d'emploi, la CPNEF-SV est chargée de suivre la situation de l'emploi et son évolution, améliorer la reconnaissance des qualifications, faciliter l'insertion, accompagner les parcours professionnels et les mobilités sectorielles...

En matière de formation professionnelle, la CPNEF-SV est chargée de faciliter son accès tout au long de la vie, favoriser l'acquisition des compétences, repérer les besoins et définir des priorités, structurer l'offre, créer des certifications...

Concrètement

La CPNEF-SV a été créée en 1993 par un accord de branche entre les organisations représentatives des employeurs et de salariés du spectacle vivant.

Indépendante de toute tutelle, elle est constituée sous forme associative.

En pratique la CPNEF-SV c'est :

- 1) une instance politique, cadre de réflexion et de concertation pour les organisations membres, et les partenaires (pouvoirs publics, organismes sociaux,...) ;
- 2) une structure opérationnelle qui mène des actions au service des entreprises et des professionnels,
- 3) le pilote de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, en partenariat avec l'Afdas chargé de sa gestion administrative et financière, qui permet de conduire diverses études.

Les 3 branches du spectacle vivant relevant de la CPNEF-SV :

- **Entreprises artistiques et culturelles**
- **Entreprises privées du spectacle vivant**
- **Entreprises au service de la création et de l'événement**

¹ Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22/02/2018 article n°39.

Actions

Axe 1

Connaissance de l'emploi et promotion des métiers

Fiche 1 Etudes et statistiques

Fiche 2 Métiers émergents et en évolution

<p><i>Contexte</i></p>	<p>L'élaboration d'un diagnostic chiffré mais aussi qualitatif du marché du travail, a été engagé en priorité à la création de la CPNEF-SV et a nécessité de nombreuses étapes pour produire des informations fiables et détaillées, servant aujourd'hui de références.</p>
<p><i>Objectif</i></p>	<p>Disposer d'indicateurs permettant aux organisations d'employeurs et de salariés de suivre la situation de l'emploi et son évolution, afin d'accompagner leurs politiques sociales.</p>
<p><i>Etapes antérieures</i></p>	<p>Les études diagnostic 1995 : réalisation du Contrat d'études prospectives emploi/formation du spectacle vivant (CEP n°1) 2015 : actualisation du Contrat d'études prospectives (CEP n°2) : diagnostic comparé de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle et nouvelles recommandations.</p> <p>L'outillage ayant permis de produire des indicateurs 1998 et 2008 : travaux d'harmonisation des nomenclatures d'emplois et d'activités afin d'améliorer la production des indicateurs statistiques, confiée à l'EHESS/CNRS/CESTA. Travaux avec l'INSEE sur la NAF et PCS. Travaux avec Pole emploi sur le ROME.</p> <p>Tableau de bord statistique 2009-2010 : conception du tableau de bord statistique national, confiée au Céreq. De 2011 à 2018 : réalisation du tableau de bord statistique annuel, et de zooms thématiques, en partenariat avec les producteurs de données sociales (Audiens, Afdas).</p>
<p><i>Réalisations 2019</i></p> <p><i>Par les équipes de la CPNEF-SV et d'Audiens</i></p> <p><i>Avec le financement de l'OPMQ-SV/Afdas</i></p>	<p>➤ Publication du tableau de bord statistique Données emploi 2017, source Audiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle maquette recentrée sur les 3 branches professionnelles • Actualisation annuelle des indicateurs et ajouts de compléments • Ajout d'une partie sur les métiers
<p><i>Prévisionnel 2020</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'impact de la crise sanitaire sur l'activité et l'emploi Recueil et consolidation d'indicateurs sectoriels, chiffrages, projections sur les masses salariales • Réalisation de focus thématiques avec les indicateurs clés, à partir du tableau de bord 2017 (mise en avant des principaux résultats) : femmes/hommes, etc. • Actualisation du tableau de bord statistique national, partie emploi, production des données Audiens 2018 ou 2019 • Préparation d'une enquête emploi-formation : expérimentation d'une approche prospective auprès d'entreprises. • Suivi des travaux d'études pilotés par nos partenaires ou dans le cadre des accords EDEC (exemples : Ile de la Réunion, Bretagne, Grand Est...). <p>Fonctionnement : recrutement d'un chargé d'études emploi/formation au 1^{er} trimestre.</p>

<p><i>Contexte</i></p>	<p>Les métiers évoluent en permanence et il s'agit d'adapter l'offre de formation certifiante, qui a vocation à être enregistrée au RNCP de France compétences. Cependant la procédure nécessite que ces formations certifiantes aient été organisées 2 fois à minima. Ce qui pose problème quand il s'agit de métiers nouveaux, ou qui ont beaucoup évolués.</p>
<p><i>Objectifs</i></p>	<p>Sur sollicitation de France compétences, les CPNEF ou les organismes de formation peuvent identifier des métiers nouveaux ou en fortes évolution afin de faciliter l'enregistrement au RNCP. France compétences examine les demandes et établit une liste. Ce qui permet aux déposants au RNCP de les dispenser de fournir certains justificatifs.</p>
<p><i>Etapas antérieures</i></p>	<p>Aucune. Il s'agit d'une nouvelle procédure mise en place par France compétences en 2019</p>
<p><i>Réalisations 2019</i> <i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i></p>	<p>➤ Demande de reconnaissance de 2 métiers émergents</p> <p>Dépôt de 2 dossiers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Responsable ou directeur de la sûreté, afin d'accompagner les travaux en cours piloté par la CPNEF-SV (projet de CQP interbranche). 2) Technicien vidéo, métier pour lequel les besoins en recrutement sont importants <p>Réponse de France compétences toujours en attente en mars 2020.</p>
<p><i>Prévisionnel 2020</i></p>	<p>Dépôt de nouvelles demandes éventuelles.</p>

Axe 2

Sécurisation des parcours et structuration

Fiche 3 Accords EDEC en faveur du spectacle vivant

Fiche 4 Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants

Fiche 3 : Accords EDEC en faveur du spectacle vivant Engagement de développement de l'emploi et des compétences

<i>Contextes</i>	<p>Les EDEC sont des accords à visée opérationnelle initiés par les branches, comportant des plans d'actions précis en faveur de l'emploi et de la formation, cofinancés par l'Etat (Ministère du travail) et les branches (via leur OPCO).</p> <p>Les CPNEF assurent leur préparation et leur pilotage au côté des différents partenaires mobilisés.</p>
<i>Etapes antérieures</i>	<p>1^{er} accord, 2006/2011 : Accord national EDEC spectacle vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet étude : appui technique de cadrage, 2007 Rapport sur la sécurisation des parcours des professionnels et l'amélioration de la gestion des âges, Interface • Volet action 2009 / 2011 : <ul style="list-style-type: none"> ● accord national ADEC : appui à l'emploi, observation, formation, santé au travail ● déclinaisons de l'accord ADEC dans une dizaine de régions. <p>2^{ème} accord, 2014/2017 : Accord national EDEC spectacle vivant</p> <p>Action 1 : déploiement du dispositif d'appui-conseil ; Action 2 : déploiement du bilan de compétences spécialisé ; Bilan et rapport d'évaluation</p> <p>Accord EDEC création, culture et communication (2018/2022), avec l'ensemble des branches relevant de l'Afdas</p>
<p><i>Réalisations 2019</i></p> <p>L'Afdas est l'organisme relais chargé de mettre en œuvre les actions. La CPNEF-SV copilote.</p> <p>La CPNEF-SV et l'Afdas pilotent les actions du volet sûreté et gestion sonore</p>	<p>➤ Accord EDEC création, culture et communication. National interbranches Suivi et participation au comité de pilotage</p> <p>Axes opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation et adaptation de l'offre de formation et de certification • Renforcement de l'accompagnement des TPE/PME et appui à la responsabilité sociétale des entreprises • Sécurisation des parcours professionnels des salariés et développement de l'attractivité • Etude prospective et mise à jour des données existantes des branches professionnelles <p>Déclinaison par l'Afdas d'accords Régionaux</p> <p>➤ Accord EDEC des activités liées au tourisme. National interbranches Conclusion, suivi et participation au comité de pilotage</p> <p>Axes opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la fréquentation touristique et améliorer la qualité de l'accueil des publics et de la clientèle. • Développer l'attractivité des métiers liés au tourisme, fidéliser les salariés et sécuriser les parcours professionnels. • Gérer l'impact de la transition numérique sur la RH au quotidien et renforcer les compétences des acteurs de l'entreprise. • Partage et valorisation des outils, échanges de bonnes pratiques et expérimentations territoriales.
<i>Prévisionnel 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des 2 accords EDEC nationaux • Pilotage avec la CPNEF audiovisuel et l'Afdas d'une action d'ingénierie de formation « encadrement d'une équipe technique » • Préparation d'un nouvel accord EDEC Grands événements

Fiche 4 Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants : Répertoires de formations et de compétences

<i>Contextes</i>	<p>Le décret n°2019-1004 du 27 septembre relatifs aux entrepreneurs de spectacles vivants dispose en son article R 7122-3 que :</p> <p><i>« Aux fins de répondre aux conditions de compétence ou d'expérience professionnelle mentionnées au I de l'article L. 7122-4, lorsque l'entrepreneur est une personne physique, il doit être majeur et remplir l'une des conditions suivantes :</i></p> <p><i>1° Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles mentionné à l'article L. 6113-1 ;</i></p> <p><i>2° Justifier d'une expérience professionnelle de six mois au moins dans le spectacle vivant ;</i></p> <p><i>3° Justifier d'une formation d'au moins cent vingt-cinq heures ou d'un ensemble de compétences, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale mentionnée à l'article L. 6113-2, compétente pour le spectacle vivant.</i></p> <p><i>Lorsque l'entrepreneur est une personne morale, il doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant l'une au moins des conditions mentionnées aux 1° à 3° Lorsque la déclaration est faite en vue de l'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, la personne physique déclarante doit en outre justifier avoir suivi une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature de ces lieux, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale, et la personne morale doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant cette condition. »</i></p> <p>La CPNEF-SV a donc pour mission d'établir 2 répertoires différents en application du 3° de cet article :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un répertoire concernant tous les entrepreneurs de spectacles vivants et donc les 3 catégories de licences. 2. un répertoire concernant uniquement les entrepreneurs de spectacles vivants exploitants de lieux et donc la 1ère catégorie de licences. Il s'agit d'un répertoire des formations à la sécurité dont le suivi est obligatoire en plus des conditions de diplôme, formation et expérience communes aux 3 catégories de licences.
<i>Réalisations 2019</i>	<p>➤ Répertoire des formations à la sécurité pour la licence n°1 Lancement d'une action d'ingénierie. Cf Axe 4 fiche 10</p>
<i>Prévisionnel 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Répertoire des formations à la sécurité pour la licence n°1 : Réalisation des travaux d'ingénierie Cf Axe 4 fiche 10 ● Répertoire des formations et/ou des compétences pour les 3 catégories de licences : constitution et diffusion

Axe 3

Besoins en formation professionnelle

- Fiche 5 Orientations et priorités de formation professionnelle
- Fiche 6 Formation en alternance
- Fiche 7 Formation professionnelle des artistes interprètes

Fiche 5 : Besoins de formation professionnelle

<i>Contexte</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de branche portant création de la CPNEF-SV de 1993 stipulant ses missions en matière de formation professionnelle. - Accords de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du spectacle vivant de 2014 et 2020, stipulant les missions de la CPNEF-SV. - Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22/02/2018
<i>Objectifs</i>	<p>Définir des axes prioritaires en matière de formation professionnelle, d'alternance et de certifications professionnelles correspondant aux besoins en emplois et compétences, et d'orienter les moyens mis en œuvre pour leur développement.</p>
<i>Etapes antérieures</i>	<p>Depuis 2005 : émission de priorités pour les dispositifs de formation professionnelle initiale et continue (CIF, périodes de professionnalisation, DIF, CPF, POEC...).</p> <p>2007 : pilotage du rapport « Appui méthodologique pour la définition de priorités de formation dans le spectacle vivant », Interface.</p>
<i>Réalisations 2019</i>	<p style="text-align: center;">➤ Principaux besoins repérés (liste non exhaustive)</p> <p>Pour les artistes, en plus de l'interprétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit social et droit de la propriété littéraire et artistique - Gestion de carrière - Initiation d'un projet artistique, en amont de la phase de production - Outils de communication numérique (web, réseaux sociaux, plateformes...) - Interventions artistiques et en éducation artistique et culturelle. <p>Pour les techniciens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux informatiques et logiciels (son, lumière, vidéo, réseaux, régie) - Image numérique (vidéo, projection LED, réalité virtuelle, 3D) - Techniques lumières - Techniques de sonorisation et de gestion sonore - Techniques du décor et des accessoires - Maintenance, stockage, transport et recyclage développement durable <p>Pour les personnels administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction d'entreprises culturelles (stratégie, ancrage territorial), développement des réseaux, transmission/fusion de structures, changements de statuts juridiques, GRH, mutualisation de moyens...) - Réglementation (droit social et droit du travail, propriété littéraire et artistique, ...) - Dématérialisation et transition digitale dans les TTPE - Accueil, fidélisation et diversifications des publics (accueil, connaissance, communication ciblée, relations publiques notamment via les outils numériques types CRM...). - Billetterie (nouveaux outils et logiciels, gestion des bases de données, lutte contre la fraude...) - Pour le secteur privé du spectacle vivant, mécénat, partenariat, commercialisation, marketing digital <p>Transversal :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de vie au travail et égalité des chances (femmes/hommes, gestion du handicap). - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, développement durable. - Formation de formateurs, tutorat - Sécurité, prévention des risques, mesures de protection individuelles et collectives, santé au travail - Sûreté et cybersécurité <p>➤ Travaux prospectifs du Comité d'organisation des jeux olympiques et palalympiques</p> <p>Participation à l'étude sur les besoins en recrutement.</p>
<i>Prévisionnel 2020</i>	Poursuite du repérage des besoins en compétences

<p><i>Contextes</i></p>	<p>En application de la Loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, des missions nouvelles ont été confiées aux branches.</p> <p>Concernant l'apprentissage, France compétences sollicite les branches via leurs CPNEF pour définir les niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques des diplômes et des titres par les OPCO.</p>
<p><i>Etapas antérieures</i></p>	<p>Fin 2018 : première saisie de France compétences.</p>
<p><i>Réalisations 2019</i></p> <p><i>Par la CPNEF-SV, avec l'appui de l'Afdas</i></p>	<p>➤ Apprentissage, définition des niveaux de prise en charge</p> <p>Définition des niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques annuels d'une quarantaine de diplômes et titres professionnels ouverts en apprentissage, relatifs aux cœurs de métiers du spectacle vivant, à partir des montants remontés par les Préfectures et Régions. Ces niveaux de prise en charge maximum serviront de référence aux OPCO et financeurs publics.</p> <p>Tous les montants définis par la CPNEF-SV ont été acceptés par France compétences.</p>
<p><i>Prévisionnel 2020</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage Seconde saisie de France compétences en janvier 2020. Elle porte sur les nouveaux diplômes et titres dont il s'agit d'établir les niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques. La CPNEF-SV interrogera les CFA pour connaître leur souhait. • ProA (actions de reconversion ou promotion par l'alternance) Recommandations à formuler dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Fiche 7 : Formation des artistes interprètes

<p><i>Contexte</i></p>	<p>Les artistes interprètes du spectacle vivant représentent la moitié de l'emploi dans le secteur mais leurs besoins en formation professionnelle, tant initiale que continue, sont encore insuffisamment identifiés et pris en compte.</p> <p>De plus l'offre existante pose problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rarement éligible au CPF ; - leur valeur d'usage est mal reconnue, et de ce fait le CPF de transition est peu mobilisable ; - les diplômes et titres ne sont pas encore systématiquement organisés en blocs de compétences ; - la certification Qualiopi sera difficile à obtenir par les organismes de formation.
<p><i>Objectif</i></p>	<p>Repérer les besoins en formation professionnelle des artistes interprètes afin d'accompagner le développement de l'offre.</p>
<p><i>Etape antérieure</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2016 : lancement d'un groupe de travail : identification des enjeux, rappel du cadre existant, liste des thèmes de formation. - 2017/2018 : élaboration d'un référentiel de compétences des artistes interprètes transversales (tous domaines : art dramatique, danse, musique, arts du cirque et de rue, cabaret...) <p>Enrichissement avec la CPNEF audiovisuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2018 : lancement d'une action d'ingénierie de formation sur les interventions artistiques et l'action culturelle
<p><i>Réalisation 2019</i></p> <p><i>Pilotage et suivi : groupe de travail et l'équipe de la CPNEF-SV</i></p> <p><i>Consultant : Co&Sens</i></p> <p><i>Avec le financement de l'OPMQC-SV/Afdas</i></p>	<p>➤ Ingénierie de formation sur les interventions artistiques et l'action culturelle</p> <p>Les travaux sur le référentiel de compétences de l'artiste interprète avaient fait émerger des besoins de formation professionnelle continue insuffisamment couverts concernant le domaine des interventions artistiques et de l'action culturelle.</p> <p>Un consultant a été missionné pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approfondir la description des activités et des compétences à partir d'entretiens avec les professionnels et les commanditaires ; - proposer un programme type de formation et des formats pédagogiques, à l'attention des organismes de formation, de façon à stimuler le développement de l'offre. <p>Livrables remis par le consultant (documents internes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retranscription des 24 entretiens réalisés auprès des professionnels • Rapport d'étape décrivant les activités <p>Cependant les travaux ont été suspendu dans l'attente des décisions des organisations d'employeurs et de salariés concernant le référencement de ces activités dans la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.</p>
<p><i>Prévisionnel 2020</i></p>	<p>Poursuite du repérage des besoins en formation des artistes interprètes.</p> <p>Sur décision des partenaires sociaux, reprise éventuelle des travaux d'ingénierie de formation sur les interventions artistiques et l'action culturelle.</p>

Axe 4

Développement de l'offre de formation professionnelle

- Fiche 8 Nos CQP – Rigger et Electricien
Certificats de qualification professionnelle
- Fiche 9 Nos CCP en prévention des risques
Certificats de compétences professionnelles
- Fiche 10 Formation dans le domaine de la sûreté
- Fiche 11 Formation dans le domaine de la sécurité
- Fiche 12 : Formations certifiantes interbranches
- Fiche 13 Avis et expertise sur l'opportunité de l'offre de formation

Fiche 8 : Nos CQP (Certificats de qualification professionnelle) Accrocheur-Rigger - Electricien du spectacle

<i>Contexte</i>	L.6314-2 du code du travail La CPNEF-SV est l'autorité compétente pour créer et délivrer les CQP dans le spectacle vivant.
<i>Objectif</i>	Créer des CQP délivrés par la CPNEF-SV pour proposer des formations certifiantes préparant à un métier, quand il n'existe pas de diplôme ni de titre professionnel. Les CQP sont accessibles par la formation continue et par la VAE.
<i>Etapés générales antérieures</i>	2007 : conclusion d'un accord de branche portant création de CQP dans le spectacle vivant. Cet accord définit les conditions générales de mise en œuvre des CQP. 2009 : réalisation d'une étude d'opportunité sur les besoins en CQP.

Le CQP Accrocheur-Rigger

Rappels

2011/2013 : ingénierie de création, agrément des organismes de formation

2014 : démarrage des formations

2016 : enregistrement au RNCP

Réalisations 2019

- **Mise en œuvre du CQP.**
 - Mise en œuvre des stages et évaluations par les organismes agréés
 - Délivrance des attestations de réussite, archivage et suivi de fonctionnement par la CPNE-SV
- **Actualisation du contenu du CQP**
 - Mise à jour des 3 référentiels : activités, compétences et certification
 - Découpage en 3 blocs de compétences
 - Réécriture de l'ensemble des documents encadrant la mise en œuvre par la formation et par la VAE (guide, grilles, dossiers...) soit 16 documents
 - Réalisation de l'enquête d'insertion professionnelle des personnes ayant obtenu le CQP (n=136), exploitation et diffusion des résultats
 - Actualisation de l'intranet accessible aux organismes de formation
 - Dépôt d'une demande de positionnement au niveau 4 à France compétences, qui a été acceptée
 - Dépôt de la demande de renouvellement au RNCP

- **Bilan**

136 personnes au total ont obtenu le CQP Accrocheur-Rigger

90 % de taux de réussite (nombre de stagiaires/nombre de certifiés).

4 Organismes agréés en 2019 : CFPTS, RIG UP Formation, ARKALYA, CNAC

	Effectifs		Modalités		Genre	
	Nb de stagiaires	Nb de certifiés	Formation	VAE	Hommes	Femmes
2014	11	11	11	0	11	0
2015	20	16	20	0	19	1
2016	25	21	25	0	22	3
2017	34	30	33	1	34	0
2018	37	36	37	0	37	0
2019	24	21	21	0	19	5
Total	151	136	135	1	142	9

En 2020 : suivi de la mise en œuvre et de la demande de renouvellement d'enregistrement au RNCP.

➤ Le CQP électricien du spectacle vivant

Rappels

2015 : vérification de l'opportunité

2016 / 2018 : ingénierie de création, agrément des organismes de formation, enregistrement au RNCP

Réalisations 2019

- Démarrage des formations et suivi de la mise en œuvre.

Le lancement est perturbé par la refonte des dispositifs de prise en charge financière des stagiaires par les OPCO (notamment la fin du CIF).

- Dépôt d'une demande de positionnement au niveau 4 à France compétences, qui a été refusée

Bilan

4 personnes au total ont obtenu le CQP électricien

5 organismes de formation agréés : 3IS, APAVE, CFPTS, STAFF, RIG-UP formation

	Effectifs		Nb de certifiés partiel (blocs)	Modalités		Genre	
	Nb de stagiaires	Nb de certifiés CQP		Formation	VAE	Hommes	Femmes
2019	6	4	2	6	0	6	0

En 2020

Suivi de la mise en œuvre.

Nouvelle demande de positionnement du CQP au niveau 4.

➤ Nouveaux projets de créations de CQP ou de certificat

Responsable ou directeur de la sûreté

Une action d'ingénierie est en cours pour créer un CQP interbranches. Cf fiche 10

Réalisations 2019

Suivi de la mise en œuvre délivrance.

Bilan

- Au total : 572 personnes ont obtenu le CCP aux fondamentaux de la prévention des risques, dont 155 en 2019

(Cf. bilan détaillé ci-dessous)

- Seul le CFPTS continue de mettre en œuvre ce CCP en l'intégrant à d'autres certifications

En 2020 / 2021

Refonte du CCP pour le transformer en certification à enregistrer dans le RSCH de France compétences : lancement d'une action d'ingénierie.

Nombre de stagiaires ayant obtenu les CCP

Organismes	CCP Gestion sonore - Nb de stagiaires certifiés									Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
CFPTS	33	42	49	18	49	58	65	44	31	358
IRMA	0	28	51	20	85	21	23	5	34	233
Octopus - Avant Mardi	3	0	0	0	12	0	10	12	12	37
STAFF	0	11	0	0	16	12	0	0	0	39
Remca formation	0	0	0	5	3	3	6	7	5	24
GRIM EDIF	0	6	16	20	21	4	4	0	0	71
AGECIF	0	31	1	0	0	0	/	/	/	32
IESA - Nacre	0	26	0	15	0	0	0	/	/	41
I Stage	/	/	30	20	39	23	28	27	34	167
TSV	/	/	0	0	14	17	13	19	22	63
APEJS	/	/		32	0	23	24	10	32	89
Total	36	144	147	130	239	161	173	124	170	1 154

Organismes	CCP - Prévention des risques Nb de stagiaires certifiés							Total
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
CFPTS	26	58	1	14	55	92	155	401
IRMA	39	22	18	0	0	0	0	79
3IS - ADAMS	0	0	3	0	0	/	0	3
ARTEK	0	3	10	0	8	0	0	21
TECHNISCENE	0	7	15	22	24	/	/	68
Total	65	90	47	36	87	92		417

/ : organisme de formation non agréé ou ayant cessé son activité.

Fiche 10 Formations dans le domaine de la sûreté

<i>Contexte</i>	Face aux risques pesant sur les personnes, les biens et les lieux, les organisations d'employeurs et de salariés ont demandé la création de formations spécifiques afin de mettre en place des stratégies et des moyens adaptés. La prévention et les mesures de protections concernent tous les professionnels de la filière, mais chacun à son niveau.
<i>Objectif</i>	<p>Créer une gamme de formations dans le domaine de la sûreté visant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les responsables sûreté, afin de proposer une formation qualifiante pour les professionnels missionnés dans le domaine ; 2) les directeurs de structures et encadrants, afin de proposer des formations visant les compétences clés en termes de prévention des risques ; 3) tous les salariés, à des fins de sensibilisation. <p>Les consultants sont chargés de créer les contenus de ces formations selon les publics cibles et tous les outils nécessaires (référentiels de compétences, programmes, guides, procédures pour la certification...). Ensuite des organismes de formation seront sollicités pour mettre en œuvre ces contenus sur tout le territoire.</p>
<i>Etape antérieure</i>	<p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail au sein de la CPNEF-SV : analyse des besoins, réalisation d'une note d'opportunité - Partenariat avec le secteur des espaces de loisirs, d'attractions et culturels - Inclusion d'un volet sûreté dans l'accord EDEC des activités liées au tourisme, afin de co-financer les actions d'ingénierie
<p><i>Réalisation 2019</i></p> <p><i>La CPNEF-SV pilote l'action</i> <i>L'Afdas est l'opérateur</i></p> <p><i>Consultants :</i> <i>La Filière et 3SA Conseil</i></p> <p><i>Avec le financement</i> <i>De la DGEFP et des OPCO</i> <i>(dont l'Afdas)</i></p>	<p>Dans le cadre de l'accord EDEC interbranches des activités liées au tourisme, mobilisant en plus du spectacle vivant notamment : les espaces de loisirs culturels et d'attraction, les casinos, l'hôtellerie de plein air, les HCR, les grands magasins.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action d'ingénierie pour créer une gamme de formation à la sûreté • Rédaction du cahier des charges, lancement de l'appel à propositions, sélection des consultants • Suivi de l'action : démarrage de l'enquête et état des lieux de l'offre
<i>Prévisionnel 2020</i>	Poursuite du suivi de l'action d'ingénierie pour créer une gamme de formation à la sûreté

Fiche 11 Formation dans le domaine de la sécurité – Licence de 1^{ère} catégorie

<p>Contextes</p>	<p>Le décret n°2019-1004 du 27 septembre relatifs aux entrepreneurs de spectacles vivants dispose en son article R 7122-3 que :</p> <p>« Aux fins de répondre aux conditions de compétence ou d'expérience professionnelle mentionnées au I de l'article L. 7122-4, lorsque l'entrepreneur est une personne physique, il doit être majeur et remplir l'une des conditions suivantes :</p> <p>1° Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles mentionné à l'article L. 6113-1 ;</p> <p>2° Justifier d'une expérience professionnelle de six mois au moins dans le spectacle vivant ;</p> <p>3° Justifier d'une formation d'au moins cent vingt cinq heures ou d'un ensemble de compétences, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale mentionnée à l'article L. 6113-2, compétente pour le spectacle vivant.</p> <p>Lorsque l'entrepreneur est une personne morale, il doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant l'une au moins des conditions mentionnées aux 1° à 3° Lorsque la déclaration est faite en vue de l'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, la personne physique déclarante doit en outre justifier avoir suivi une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature de ces lieux, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale, et la personne morale doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant cette condition. »</p> <p>La CPNEF-SV a donc pour mission d'établir 2 répertoires différents en application du 3° de cet article :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un répertoire concernant tous les entrepreneurs de spectacles vivants. cf fiche 5 2. un répertoire concernant uniquement les entrepreneurs de spectacles vivants exploitants de lieux et donc la 1^{ère} catégorie de licences. Il s'agit d'un répertoire des formations à la sécurité dont le suivi est obligatoire en plus des conditions de diplôme, formation et expérience communes aux 3 catégories de licences.
<p>Réalisations 2019</p> <p>Dans le cadre d'un groupe de travail de la CPNEF-SV</p> <p>Consultant : La Filière</p>	<p>➤ Répertoire des formations à la sécurité pour la licence n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un répertoire à titre transitoire qui reprend à l'identique les formations anciennement agréées par le MCC, publié sur le site internet • Lancement d'une action d'ingénierie : mission d'appui confiée à un prestataire visant : <ul style="list-style-type: none"> - à définir les critères et contenus du répertoire, - créer une formation certifiante à enregistrer au RSCH
<p>Prévisionnel 2020</p>	<p>Pilotage des travaux d'ingénierie visant à créer le répertoire des formations à la sécurité pour la licence n°1.</p> <p>Si possible, lancement de la procédure de sélection des organismes de formation.</p>

Fiche 12 : Formations certifiantes interbranches

<i>Contexte</i>	<p>Ces dernières années, les branches se sont mobilisées pour créer des formations certifiantes telles que des CQP (certificats de qualification professionnelle) ou encore des certificats de compétences, venant compléter l'offre existantes (diplômes, les titres professionnels ou les habilitations). Ces certifications ont vocation à se développer et à être enregistrées au RNCP ou au RS de France compétences.</p> <p>Jusqu'ici, tout en restant pleinement responsables, les branches (via leurs CPNEF) ont délégué la mise en œuvre opérationnelle de ces formations certifiantes à des organismes, chargés selon les cas d'organiser les parcours (par voie de formation et de VAE) et les épreuves d'évaluations.</p> <p>Dans un contexte renouvelé, l'offre de formation certifiante doit répondre à trois enjeux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser les passerelles interbranches 2) Répondre aux exigences de qualité de France compétences 3) Sécuriser la relation avec les organismes de formation ayant reçu délégation <p>Dans le spectacle vivant, jusqu'ici la CPNEF-SV assurait directement la création et le suivi de ses certifications (CQP et CCP). Du fait de ces nouveaux enjeux, qui engendrent une forte surcharge administrative, la CPNEF-SV n'est plus en mesure de poursuivre de façon satisfaisante cette activité ni de développer l'offre faute de moyens suffisants.</p>
<i>Objectif</i>	<p>Plutôt que de renforcer ses moyens internes, et afin de développer des synergies interbranches pour répondre aux besoins en compétences et qualifications, la CPNEF-SV propose de créer un organisme certificateur interbranche chargé de créer, délivrer et gérer des formations certifiantes (CQP, CQPI, certificats de compétences...).</p> <p>Les CPNEF intéressées, délégueraient leurs mandats et responsabilités à cet organisme, et mutualiseraient les moyens.</p> <p>L'existence de cet organisme permettrait de créer plus rapidement de nouvelles formations dans le cadre d'un outil partagé.</p>
<i>Réalisations 2019</i> <i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Première identification des besoins dans le spectacle vivant. • Consultations de la CPNEF Audiovisuel et de l'Afdas.
<i>Prévisionnel 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de faisabilité concernant la création d'un organisme certificateur interbranches Participation à l'étude de faisabilité à confier à un prestataire (travaux envisagés dans le cadre d'un accord EDEC). • Création d'une formation interbranche : « Encadrement d'une équipe technique », destinée par exemples à des chefs riggers, chefs électriciens, chefs costumiers, chefs accessoiristes... Demandée par le spectacle vivant, cette formation sera créée en partenariat avec d'autres branches (dont la CPNEF audiovisuel), dans le cadre d'un accord EDEC.

Fiche 13 : Avis et expertises sur l'opportunité de l'offre de formation

<i>Contexte</i>	Réforme de la formation professionnelle : loi du 5 mars 2014 et loi du 5 septembre 2018
<i>Objectif</i>	<p>Informer et échanger avec les organismes de formation qui sollicitent la CPNEF-SV sur l'opportunité de leur offre.</p> <p>Les années passées, la CPNE-SV a mené des actions d'information des organismes de formation sur le nouveau cadre des certifications. Les documents sont toujours accessibles dans la rubrique documentation du site internet mais il n'est désormais plus donné de rendez-vous sur ces sujets généraux.</p>
<p><i>Réalisations 2019</i></p> <p><i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i></p>	<p>➤ Une dizaine de rendez-vous ou d'échanges avec des organismes de formation</p> <p>A leur demande et sur la base de documents et référentiels déjà aboutis</p> <p>Artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CNAC - FPI Plateforme interculturelle - Harmonique - Maévé production <p>Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi formation (Ile de la Réunion) - ARKALYA - Prolive - Creamorphe <p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Université de Nantes Trempolino - LFI - AGECIF
<i>Prévisionnel 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des échanges avec les organismes sur l'opportunité de leur offre • Renforcement des relations avec France compétences (Direction de la certification professionnelle) qui sollicitera l'avis de la CPNEF • -SV sur certaines demandes d'enregistrement au RNCP ou au RSCH

Ressources et communication

1. Le site internet

43 465 visiteurs en 2019.

	2011		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb de connexions visiteurs différents	23 787		18 979	20 699	22 507	30 089	27 145	31 495	44 516	43 465

Nos travaux : sitôt validés, sitôt en ligne !

Le site internet de la CPNEF-SV c'est plus de 350 pages web et des centaines de documents téléchargeables.

Nos principaux travaux accès libre :

- le répertoire des formations professionnelles
- le guide des métiers, des portraits de professionnels et documents d'orientation
- les études et tableaux de bord
- des fiches info et des guides sur les questions emploi-formation,
- des lexiques sur le vocabulaire du spectacle vivant, de l'emploi ou de la formation

6 intranets codés :

- 1 pour les organisations d'employeurs et de salariés membres ;
- 4 pour les organismes de formation agréés à nos CQP et CCP ;
- 1 pour les organismes de formation qui alimentent le répertoire.

Un QCM en ligne sur la gestion sonore :

Une épreuve de test d'évaluation individuel en ligne lié au CCP à la gestion sonore, sous forme de QCM, avec accès sécurisé pour chaque candidat ayant suivi la formation au préalable auprès des organismes agréés.

Et des liens avec divers ressources :

- Les accords de branche, les conventions collectives
- Un portail qui renvoie aux dispositifs d'accompagnement des entreprises et des salariés de nos partenaires
- Les travaux de la plateforme européenne spectacle/audiovisuel
- Une rubrique égalité femmes/hommes qui ressece quelques travaux et actions
- Les sites utiles pour aller plus loin

WWW.cpnefsv.org

Contenus : équipe de la CPNEF-SV

Concepteur technique du site : Excellent Rameur

Graphisme : Décanoïsette

2. La newsletter

5 newsletters ont été envoyées en 2019 (6 en 2018).

Rédaction : équipe de la CPNEF-SV.

Près de 1 000 abonnés.

Instances et participations

Instances sectorielles où siège la CPNEF-SV

1. Conseil national des professions du spectacle (CNPS)

Membre de la commission plénière

Membre de la sous-commission d'observation de l'emploi

Invité de la sous-commission sécurité

2. Commission professionnelle consultative (CPC) arts, spectacles et médias

Membre des groupes de travail

3. Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) - 2019

Membre du groupe de travail sur l'insertion professionnelle des artistes

4. Plateforme inter Observatoires prospectifs des métiers, des qualifications et compétences du champ de l'Afdas

Membre de la plateforme

5. Agi-son

Membre de l'assemblée générale

Instances européennes

Conseil européen des compétences du spectacle vivant et de l'audiovisuel (*European sector skills council*) créé en 2015

La CPNEF-SV est membre du comité de pilotage, installé à Bruxelles

En 2019, participation à la session de travail ayant clôturé les travaux : février à Göteborg

En conclusion de trois de travaux de concertation partiaires, le Conseil européen des compétences a publié 5 livrets thématiques pour inspirer les entreprises et les professionnels des secteurs créatifs en 2019 :

1. Formation et innovation
2. Formation et environnement numérique
3. Financer nos besoins de formation
4. Formation et gestion des talents
5. Formation et dialogue social

Téléchargement sur le site de [Creative skills europe](#)

Interventions publiques de la déléguée générale - 2019

IRMA

Intervention dans l'atelier : l'évolution de l'offre de formation
12 juin, Paris

Rencontres nationales de Reditec

Intervention colloque national – Table ronde « La précarité sera-t-elle incontournable ? »
14 octobre, Strasbourg

Séminaire de l'Ufisc « Mieux accompagner les parcours professionnels, c'est possible ! »

Intervention dans l'atelier « Egalité femmes/hommes »
4 novembre Paris

Entreprendre dans la culture – Région Centre Val de Loire

Intervention dans l'atelier : « Comment développer mes compétences ? »
12 novembre, Tours

Les perspectives sonores organisées par Agi-son

Intervention dans le débat : « Compétence de l'ingénieur son : faut-il instaurer un « permis » pour piloter un système de sonorisation en concert ? »
19 novembre, Paris

Participations de la déléguée générale - 2019

Prodiss

Projet Safe. Février, Saint cloud

MCC- DEPS

Egalité hommes/femmes. Mars, Paris

SMA

Séminaire sur la qualité de vie au travail dans le spectacle. Avril, Nanterre

CNAC

Comité de direction. Avril, Chalon en Champagne

CFPTS

Rencontre sur la prévention des risques. Juin, Bagnolet

Festival des nuits de Fourvière

Journée prévention des risques. Juin, Lyon

Salon Préventica

Mai, Porte de Versailles

Séminaire de la PFI – Missions voix

Juillet, Paris

Fonctionnement

1. Organisations membres de la CPNEF-SV - Au 31 décembre 2019

13 organisations professionnelles d'employeurs

CAMULC/SCENES :	Syndicat des cabarets, music halls et lieux de création
Les Forces Musicales	Syndicat professionnel des opéras, orchestres et festivals d'art lyrique
PRODISS :	Syndicat national du spectacle musical et de variété
PROFEDIM :	Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique
SCC :	Syndicat des cirques et des compagnies de création
SMA :	Syndicat des musiques actuelles
SNDTP :	Syndicat national du théâtre privé
SNES :	Syndicat national des entrepreneurs de spectacles
SNSP/SCENES :	Syndicat national des scènes publiques
SYNAVI :	Syndicat national des arts vivants
SYNDEAC :	Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles
SYNPASE :	Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel
ARENES :	Association de représentation des établissements nationaux entrepreneurs de spectacles : Groupement des établissements publics nationaux

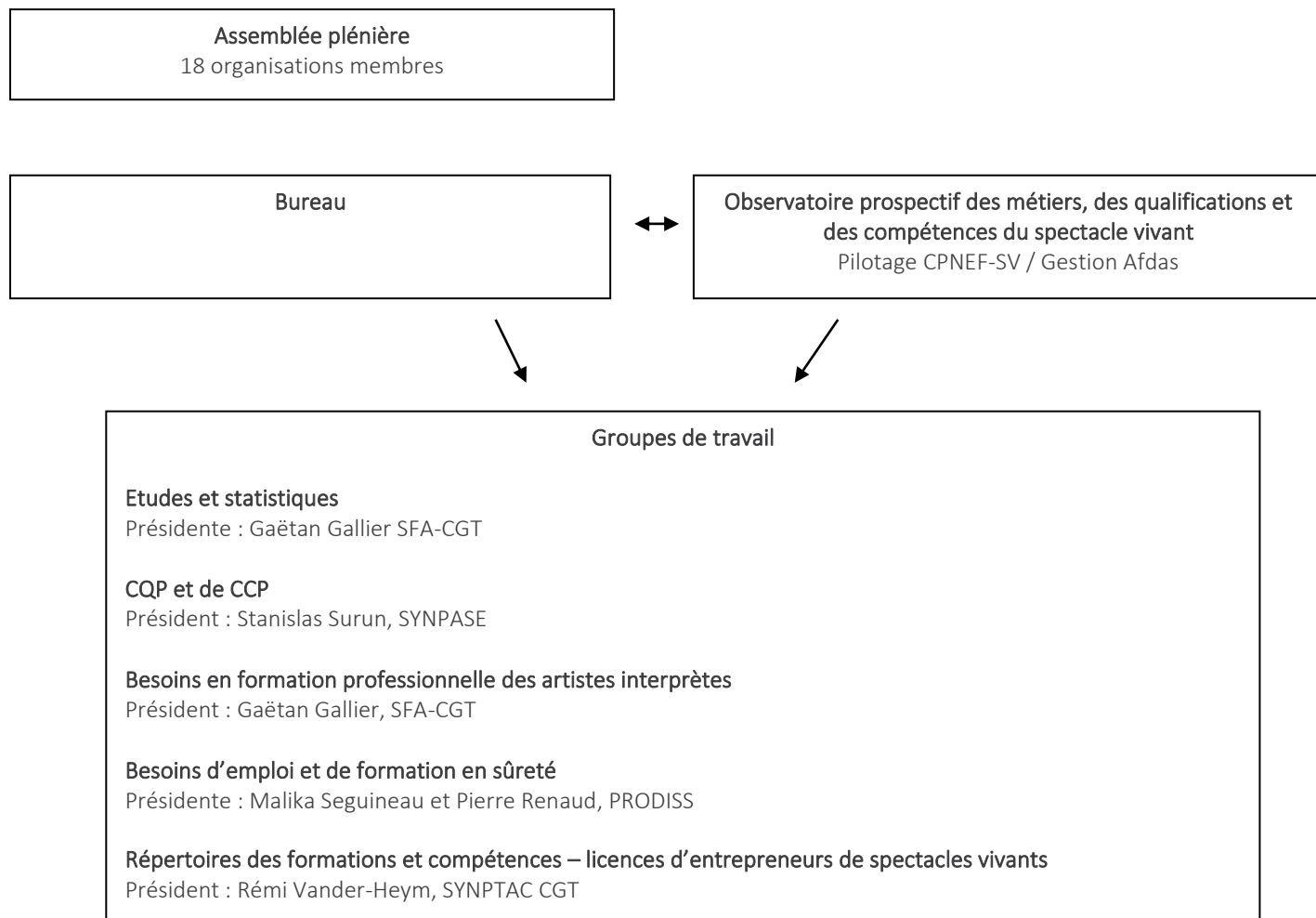
5 organisations professionnelles de salariés

FCCS-CFE-CGC :	Fédération de la culture, de la communication et du spectacle - Confédération française de l'encadrement / Confédération générale des cadres
F3C-CFDT :	Fédération communication conseil culture - Confédération française démocratique du travail
Fédération CFTC :	Fédération de la communication, écrite, graphique, du spectacle et de l'audiovisuel - Confédération française des travailleurs chrétiens
FNSAC-CGT :	Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - Confédération générale du travail
FASAP-FO :	Fédération des syndicats des arts, des spectacles, de l'audiovisuel et de la presse, de la communication et du multimédia - Force ouvrière

2. Composition du bureau de la CPNE-SV - Au 31 décembre 2019

Président :	Stanislas Surun	SYNPASE
Vice-président :	Rémi Vander-Heym	SYNPTAC (CGT spectacle)
Secrétaire générale :	Laurence Raoul	SYNDEAC
Secrétaire général adjoint :	Nicolas-Guy Florenne	F3C-CFDT
Trésorier :	Jean-Luc Bernard	FASAP-FO
Trésorier adjoint :	Philippe Chapelon	SNES
Membres :	Juliette Prissard	SNSP
	Sébastien Justine	Les Forces musicales
	Malika Séguineau	PRODISS
	Gaëtan Gallier	SFA-CGT
	Pascal Louet	FCCS-CFE-CGC
	Jean-Philippe Brutmann	CFTC
Invités :	Isabelle Gentilhomme	SNDTP
	Aurélie Foucher	PROFEDIM
	Luc Mollins	SCC
	Céline Poux	SMA

3. Organisation 2019



4. Equipe permanente

- *Déléguée générale* : Carole Zavadski

- *Autre salarié* :

2019 : recrutement gelé en attente de la réorganisation de la CPNEF-SV, liée notamment à la refondation du nouveau système de la formation professionnelle, suite à la Loi du 5 septembre 2018.

2020 : recrutement prévu en janvier, création d'un poste de chargé d'études emploi/formation

5. Financement

- La CPNEF-SV est financée par les entreprises du spectacle vivant :

- pour le secteur public :

- par l'intermédiaire du FCAP (Fonds commun d'aide au paritarisme) pour les organisations suivantes : Les Forces musicales, PROFEDIM, SCC, SMA, SNSP, SYNDEAC, SYNAVI.
- par ARENES.

- pour le secteur privé :

directement par les organisations professionnelles d'employeurs suivantes : CSCAD, PRODISS, SCC, SMA, SNDTP, SNES, SYNPASE

- Les travaux engagés par la CPNEF-SV dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant sont financés sur fonds de la formation professionnelle collectés et gérés par l'Afdas.



- En 2019, l'activité de la CPNEF-SV a bénéficié du soutien financier :

- du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC-DGCA)



- du Centre national de la Chanson, des Variétés du Jazz (CNV)



- de la SPEDIDAM



- En 2019, le budget CPNEF-SV (toutes charges) était de 122 296 €.

Liste des sigles

ANI	Accord national interprofessionnel
ADEC	Actions de développement de l'emploi et des compétences
AFDAS	Fonds d'assurance formation des activités spectacle, cinéma, audiovisuel, loisirs, publicité et distribution directe
Agi-son	Agir pour la bonne gestion sonore
AUDIENS	Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle
CA	Certificat d'aptitude
CCP	Certificat de compétences professionnelles
CEP	Contrat d'études prospectives
CEREQ	Centre de recherches et d'études des qualifications
CMB	Médecine et santé au travail
CNCP	Commission nationale des certifications professionnelles
CNEFOP	Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNPS	Conseil national des professions du spectacle
COEF	Contrat d'objectif emploi formation
COPANEF	Comité paritaire national de l'emploi et de la formation
COPAREF	Comité paritaire régional de l'emploi et de la formation
CPC	Commission professionnelle consultative
CPF	Compte personnel de formation
CPNEF-SV	Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
CQP	Certificat de qualification professionnelle
DE	Diplôme d'Etat
DESRT-MCC	Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie
DEPS- MCC	Département des études et de la prospective du Ministère chargé de la culture
DGCA-MCC	Direction générale de la création artistique
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DNSP	Diplôme national supérieur professionnel
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
FCAP	Fonds commun d'aide au paritarisme
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GPECT	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
MCC	Ministère de la culture et de la communication
OPCO	Opérateur de compétences
OPMQC-SV	Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant
POEC	Préparation opérationnelle à l'emploi collective
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RS ou RSCH	Répertoire spécifique des certifications et des habilitations
VAE	Validation des acquis de l'expérience

cpnef:sv

CPNEF:SV - COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

48 RUE SAINT-HONORÉ 75001 PARIS ■ TÉL. : 01 40 26 12 58 ■ INFO@CPNEFSV.ORG ■ WWW.CPNEFSV.ORG